



Président : Christian DUCOS

Siège : 38 rue Victor Hugo, 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX

www.syndicatmoyenadourlandais.com

Comité Syndical

Mercredi 29 septembre 2021 à 18h00

Salle Polyvalente de Souprosse

COMPTE-RENDU DE SEANCE

ORDRE DU JOUR

I.	OUVERTURE DE SEANCE	3
II.	AFFAIRES GÉNÉRALES.....	4
1.	Fusion SIMAL / SMBVM : Syndicat Adour Midouze	4
a)	Actualité.....	4
b)	Avis sur le projet d'arrêté de fusion du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze et du Syndicat du Moyen Adour Landais portant création du Syndicat Adour Midouze	4
c)	Organisation des instances	4
d)	Organisation du personnel.....	4
e)	Organisation administrative et financière	5
III.	VALORISATION TERRITORIALE	6
1.	Sentier de l'Adour.....	6
a)	Inauguration du tronçon Mugron – Saint-Maurice-sur-l'Adour	6
b)	Inscription du tronçon Saint-Maurice-sur-l'Adour – Grenade-sur-l'Adour.....	6
c)	Tronçon Grenade-sur-l'Adour / Barcelonne-du-Gers	6
2.	Itinéraire nautique de l'Adour.....	6
a)	Inscription du tronçon Aire-sur-l'Adour – Cazères-sur-l'Adour	6
b)	Aménagement du tronçon Aire-sur-l'Adour – Cazères-sur-l'Adour	6
c)	Travail sur les futurs supports de communication et sur les futurs outils pédagogiques de l'itinéraire ...	7
3.	Bilan des animations estivales 2021.....	8
4.	Programme animations scolaires 2021-2022.....	9
5.	Partenariat avec élèves de BTSA DATR de Mugron – Poursuite projet « Confiez-nous l'Adour »..	9
6.	Projet « les cahiers de l'Adour » – Département des Landes	9
7.	Animation grand-public.....	10
IV.	RIVIÈRE.....	11
1.	Dossier financement intempéries	11
2.	Travaux Adour et affluents.....	12
a)	Adour	12
b)	Programme pluriannuel sur les affluents – 1ère et 2ème tranche	13
V.	ANIMATION TERRITORIALE.....	16
1.	Natura 2000 : Participation au portage de l'animation des sites « FR7200724 - L'ADOUR » et « FR7210077 - BARTHES DE L'ADOUR »	16
2.	Programme de replantation de haies avec la Fédération Départementale des Chasseurs.....	17
3.	Dispositif MIRAPI.....	17
VI.	QUESTIONS DIVERSES	17

I. OUVERTURE DE SEANCE

Début de séance à 18h10

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en présentiel sous conditions de quorum assouplies conformément à l'article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS

Délégués présents : Mmes BOURDIEU Marie-Christine, DESTENABES Véronique et MM JUZAN Marc, CARDONNE Daniel, TASTET Christophe, POMIES Claude, BRETHES Philippe, MONGIS Charles, MENACQ Bernard, RAULIN Nicolas, OGE Philippe, BERGES Didier, DARGELOS Jean-Emmanuel, NAPIAS Henri, OLIVER Yves, DARBAYAN Jean-Marie, DUPAU Alain, DUCOS Christian, LALANNE Guillaume, GUILLEMANE Remy

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Mme ERIDIA Martine a donné pouvoir à M. TASTET Christophe, M. BERGERAS Alain a donné pouvoir à M. BERGES Didier, M. VILATON Pascal a donné pouvoir à M. BRETHES Philippe, M. BONNERIC Jean a donné pouvoir à M. CARDONNE Daniel, M. CABANNES Philippe a donné pouvoir à M. POMIES Claude, M. KRZYNSKI Bernard a donné pouvoir à Mme BOURDIEU Marie-Christine, M. LANUSSE-CAZALÉ André a donné pouvoir à M. MENACQ Bernard, M. MARTIN Pascal a donné pouvoir à M. GUILLEMANE Remy, M. CAPDO Fabrice a donné pouvoir à M. LALANNE Guillaume, Mme MAURY Martine a donné pouvoir à M. DUCOS Christian, M. PRIAM Jean-Marc a donné pouvoir à M. OLIVER Yves, M. SUZAN Yannick a donné pouvoir à M. DARBAYAN Jean-Marie.

Délégués excusés : Mmes MAZIEUX Isabelle, CHAPUIS Christine et MM CASTEL Philippe, GODOT Alain, DE LESDAIN François, BERDOULET Cédric, DUFAU Jérôme, SOULÉ José, LALANNE Jean-Claude, CLAVE Thierry

Référents présents : Mme LAMOTHE Régine et MM LASSALLE Pascal, GARDESSE Alain, LAMOTHE Michel, SANSOT Michel, CAZENAVE Pierre, LAULOM Vincent, DUPREUILH Patrick, RAGUE Christian

Egalement présent : M MENGIN Nicolas du Département des Landes

Secrétaire de séance : M BRETHES Philippe

Ordre du jour :

- **Affaires générales**
 - ✓ Fusion SMBVM & SIMAL
- **Valorisation territoriale**
 - ✓ Sentier de l'Adour
 - ✓ Itinéraire nautique de l'Adour
 - ✓ Bilan des animations estivales 2021
 - ✓ Programme animation scolaire 2021-2022
 - ✓ Projet BTSA DATR « Confiez-nous l'Adour »
- **Rivière**
 - ✓ Dossier de dotation de solidarité intempéries
 - ✓ Travaux Adour et Affluents
 - ✓ Chantier boisement rivulaires
- **Animation territoriale**
 - ✓ Natura 2000
 - ✓ Programme de replantation de haie
 - ✓ Dispositif MIRAPI
- **Questions diverses**

II. AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Fusion SIMAL / SMBVM : Syndicat Adour Midouze

a) Actualité

La procédure de fusion du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze et du Syndicat du Moyen Adour Landais a débuté par la saisine de la préfecture des Landes suite aux délibérations des 2 syndicats.

La préfecture des Landes a saisi les membres des 2 syndicats pour leur soumettre le projet de fusion portant création du Syndicat Adour Midouze.

Les services du Syndicat ont fait le tour des services des EPCI membres pour qu'ils intègrent bien cette délibération à l'ordre du jour des conseils communautaires de la rentrée automnale.

En parallèle, un point est fait auprès des services de l'Etat pour connaître les dates des prochaines Commissions Départementales de Coopération Intercommunale, qui étudieront le projet de fusion. Elles seront la dernière étape de validation nécessaire à la prise de l'arrêté inter-préfectoral portant la création du Syndicat Adour Midouze.

b) Avis sur le projet d'arrêté de fusion du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze et du Syndicat du Moyen Adour Landais portant création du Syndicat Adour Midouze

Par courrier en date du 15 juillet 2021, la préfecture des Landes a saisi le SIMAL pour avis sur le projet d'arrêté de fusion.

Après relecture des services du SIMAL, le projet d'arrêté est conforme aux réflexions menées par le groupe de travail.

Il sera proposé aux membres du comité syndical de délibérer favorablement sur le projet d'arrêté de fusion portant création du Syndicat Adour Midouze.

Le comité syndical décide

DE DONNER un avis favorable à l'arrêté inter-préfectoral portant projet de périmètre et projets de statuts du Syndicat Adour Midouze

c) Organisation des instances

Comité Syndical - composé de 40 délégués représentant les 11 EPCI membres – 3 réunions annuelles minimum.

Bureau – Président et vice-présidents + nombre de membres fixé par délibération du comité syndical - 4 réunions annuelles minimum.

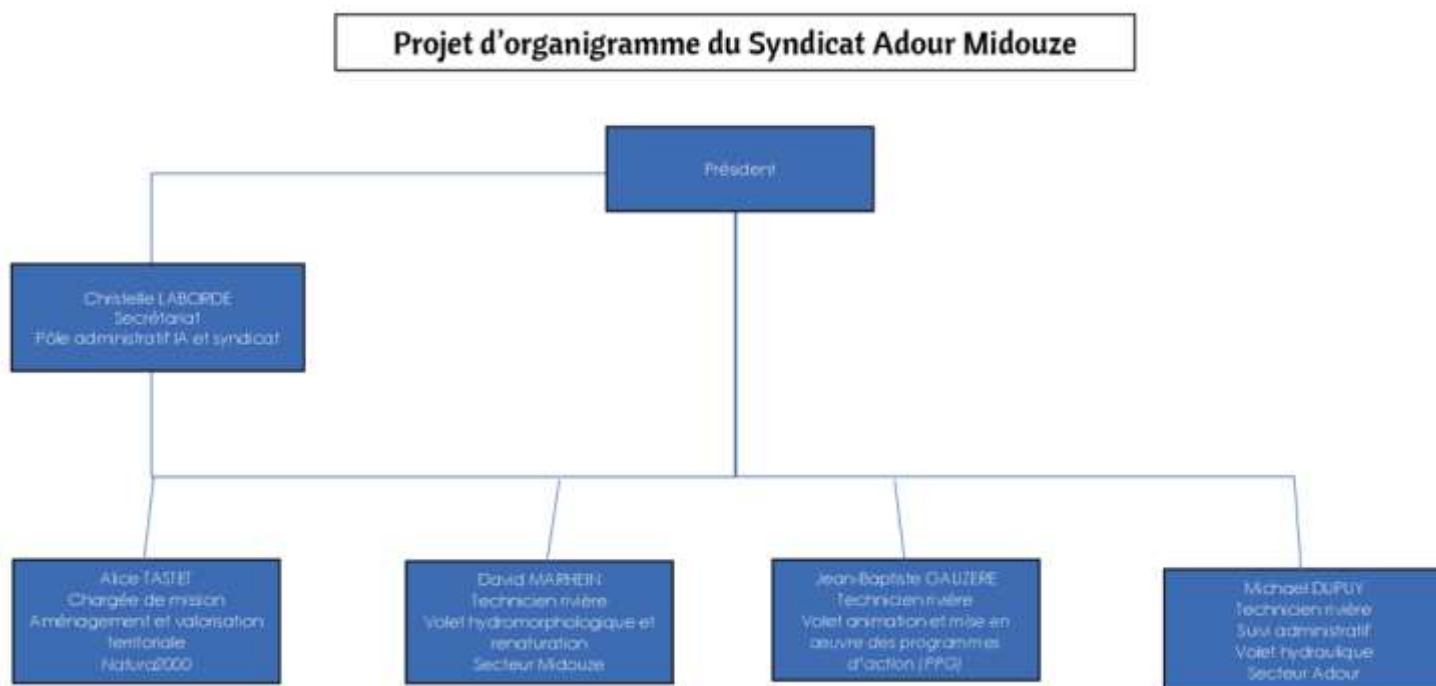
Comité territorial – Création de 2 comités à l'échelle des bassins versants de l'Adour et de la Midouze – 2 réunions annuelles minimum.

d) Organisation du personnel

Les agents des 2 syndicats font des points réguliers avec le service administratif et financier de l'Institution Adour afin d'appréhender les différentes procédures administratives à mettre en place pour assurer une continuité des services optimale dès le 1^{er} janvier 2022.

Parmi les points abordés, on retrouve les suivants :

- Proposition d'organigramme :



- Tableau des effectifs :

Statut	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Libellé de l'emploi	Temps de travail	Emploi		
							Ouvert	Pourvu	Vacant
Titulaire	Technique	B	Techniciens territoriaux	Technicien Principal 2ème classe	Technicien rivière	35h	1	1	0
Contractuel	Technique	B	Techniciens territoriaux	Technicien Principal 2ème classe - CDD -art 3-3.1	Chargée de mission valorisation territoriale	35h	1	1	0
Contractuel	Technique	B	Techniciens territoriaux	Technicien Principal 2ème classe - CDI	Technicien rivière	35h	1	1	0
Contractuel	Technique	B	Techniciens territoriaux	Technicien	Technicien rivière	35h	1	1	0

e) Organisation administrative et financière

- Reprise et refonte des contrats d'assurances et consultation de compagnies,
- Fusion des budgets des 2 syndicats,
- Point sur les conventions avec d'autres organismes,
- Transfert des contrats des agents,
- Mise en place du RIFSEEP,
- Inventaire des marchés en cours,
- Point sur les dossiers de financement,
-

III. VALORISATION TERRITORIALE

1. Sentier de l'Adour

a) Inauguration du tronçon Mugron – Saint-Maurice-sur-l'Adour

L'inauguration de ce tronçon était initialement prévue le mardi 5 octobre 2021 sur le secteur de Saint-Sever. Suite à un changement de calendrier du Président du Département, cet évènement sera reporté au printemps 2022.

b) Inscription du tronçon Saint-Maurice-sur-l'Adour – Grenade-sur-l'Adour

Ce tronçon va faire l'objet d'un passage en Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires pour avis le 12 octobre, la prochaine étape sera le passage en Commission Permanente pour inscription.

L'objectif est de réaliser l'aménagement de ce tronçon sur l'hiver 2021/2022 afin qu'il soit opérationnel à l'été 2022.

c) Tronçon Grenade-sur-l'Adour / Barcelonne-du-Gers

L'objectif est de finaliser ce dernier tronçon en 2022. Concernant la maîtrise foncière, il reste à finaliser quelques points de conventionnement (secteur Cazères-sur-l'Adour/Duhort-Bachen au niveau de la carrière Gaïa et Bordères au niveau du moulin de Marrast).

Du côté d'Aire-sur-l'Adour, la délimitation de la servitude de marchepied a en partie été réalisée pendant l'été, nous allons profiter de mandater l'entreprise en charge de l'ouverture de la végétation sur le tronçon St-Maurice-sur-l'Adour / Grenade-sur-l'Adour pour leur demander de nettoyer l'emprise de la servitude de marchepied à Aire-sur-l'Adour afin de nous permettre de poser les dernières bornes.

Un courrier va être envoyé courant l'automne pour prévenir les propriétaires concernés de cette opération de nettoyage.

2. Itinéraire nautique de l'Adour

a) Inscription du tronçon Aire-sur-l'Adour – Cazères-sur-l'Adour

De même que pour le tronçon du Sentier de l'Adour évoqué plus haut, le parcours amont de notre itinéraire nautique reliant Aire-sur-l'Adour à Cazères-sur-l'Adour fera également l'objet d'un passage en Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires pour avis le 12 octobre 2021.

b) Aménagement du tronçon Aire-sur-l'Adour – Cazères-sur-l'Adour

Dans le cadre du portage du projet de l'itinéraire nautique de l'Adour, le syndicat s'engage pour chaque parcours à :

- Aménager un point d'entrée et un point de sortie sécurisé et adapté à la pratique du canoë-kayak
- Mettre en place une signalétique nautique dédiée à cette pratique
- Mettre en place une signalétique informative

Sur le parcours Aire-sur-l'Adour / Cazères-sur-l'Adour il sera nécessaire :

- d'aménager le point d'entrée sur la commune d'Aire-sur-l'Adour (le point de sortie est déjà existant sur la commune de Cazères car la portion aval est déjà inscrite) ;
- d'organiser le contournement temporaire du seuil des Arrats (dans l'attente du projet d'arasement/ rééquipement en cours chez TEREGA) ;
- de mettre une signalétique (information et sur la voie d'eau) dédiée à cette pratique.

Le comité syndical décide :

Validation du programme d'aménagement du parcours D'Aire-sur-l'Adour – Cazères-sur-l'Adour dans le cadre du projet de l'itinéraire nautique de l'Adour

DE DEMANDER l'inscription du projet d'itinérance nautique sur l'Adour au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraire (PDESI)

DE RETENIR le programme de travaux et son plan de financement,

Prestation	Montant prévisionnel en € HT	Financeurs					
		CD40		TEREGA		SIMAL	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Aménagement point d'embarquement	23 000	60%	13 800	-	-	40%	9 200
Signalétique nautique et informative	5 000	60%	3 000	-	-	40%	2 000
Contournement du seuil des Arrats	15 000	-	-	100%	15 000	-	-
TOTAL	43 000€	16 800€		15 000€		11 200€	

D'AUTORISER LE PRESIDENT A SOLLICITER les subventions pour le financement de ces travaux suivant le plan de financement proposé auprès du Conseil Départemental des Landes,

DE REALISER la maîtrise d'œuvre du contournement du seuil des Arrats pour le compte de TEREGA,

DE PASSER des marchés selon la procédure « marché adapté » du code de la commande publique,

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents

c) Travail sur les futurs supports de communication et sur les futurs outils pédagogiques de l'itinéraire

Le syndicat souhaite, dès lors que la globalité de l'itinéraire sera terminée, adhérer au programme Sentiers Nautiques de la FFCK. Pour cela il faudra que chaque tronçon soit doté d'un outil pédagogique.

Suite au dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 26/05/2021, nous avons réuni un groupe de travail qui s'est penché sur la thématique des supports de communication et des outils pédagogiques de l'itinéraire.

Concernant les outils pédagogiques, il a été décidé de travailler sur la thématique des poissons migrateurs et de décliner deux types de supports différents : la création de livret grand public pour accompagner les pratiquants libres sur chaque tronçon et la création d'une mallette pédagogique pour les clubs afin d'animer les descentes encadrées.

En préliminaire au travail de conception de ces outils, le syndicat est en train de réaliser la descente de chacun des tronçons pour bien identifier les particularités techniques à mettre en évidence dans les supports de communication et adapter au mieux les futurs outils pédagogiques qui seront confiés aux clubs (format, contenu...)

3. Bilan des animations estivales 2021

Date	Animation	Partenaire	Nombre de participants
09/07/2021	Descente en canoë commentée – Cazères/Grenade	Asso Lagrange OT Pays Grenadois	4
16/07/2021	Stand d'animation Berges éphémères - Dax	Ville de Dax	35
02/08/2021			50
06/08/2021	Descente en canoë commentée – Cazères/Grenade	Asso Lagrange OT Pays Grenadois	8
14/09/2021	Balade commentée sur le Sentier de l'Adour - Laurède	OT Terres de Chalosse	14
20/09/2021	Découverte de la restauration de la frayère à brochets - Onard	SAPAL	16
25/09/2021	Stand d'animation « Touche pas à ma forêt » - Saint-Pierre-du-Mont	Ville de Saint- Pierre-du-Mont	50



**Descente en canoë commentée de
Cazères à Grenade**



**Stand aux berges éphémères à
Dax**



**Découverte de l'Adour et des
chênaies à Laurède**

4. Programme animations scolaires 2021-2022

En cette nouvelle année scolaire 2021-2022, le syndicat s'est rapproché d'un nouvel EPCI pour proposer son programme d'animation. Ce sera donc au tour des écoles de la Communauté des communes du Pays Grenadois de profiter des interventions du syndicat cette année.

Etat actuel des inscriptions : 10 classes

Ecole	Classe
Larrivière-Saint-Savin	TPS / PS / MS
	MS/GS/CP
Cazères-sur-l'Adour	PS/MS
	MS/GS
	CP/CE1
	CE1/CE2
Grenade-sur-l'Adour	CE1
	CM1
Saint-Maurice-sur-l'Adour	PS/GS
	CP/CE1/CE2

5. Partenariat avec élèves de BTSA DATR de Mugron – Poursuite projet « Confiez-nous l'Adour »

En 2021, dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau, le syndicat avait missionné un groupe d'étudiants en BTSA DATR de Mugron pour organiser un évènement sur la thématique de l'eau à destination du grand public.

Le contexte sanitaire que l'on connaît tous était peu propice à la réalisation d'un évènement, ce qui nous a amenés à repenser le projet initial pour aboutir à la création d'un clip vidéo intitulé « Confiez-nous l'Adour – Episode 1 » dans lequel les étudiants avaient collecté des témoignages relatifs au fleuve d'Aire-sur-l'Adour à Mugron.

Cette année, la réalisation d'un second épisode pour traiter la partie aval de notre territoire de Mugron à Dax a été confiée à un nouveau groupe d'étudiants. L'objectif est de pouvoir vous présenter ce second épisode lors de la Journée Mondiale de l'Eau qui se déroulera le 22 mars 2022.

Voici le lien Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=Xj9-TtH-tcE&t=1s>

6. Projet « les cahiers de l'Adour » – Département des Landes

Le service Patrimoine naturel de la Direction de l'Environnement du Département des Landes mène depuis plusieurs années des projets transversaux à destination des collégiens du Département.

L'objectif est de les sensibiliser au patrimoine naturel du Département au travers de projets pluridisciplinaires faisant appel à diverses matières : français, géographie, sciences, documentation, arts-plastiques...

Il y a 6 ans et ce pendant 3 ans, la thématique des Lagunes a été traitée, et les trois dernières années, la grue cendrée a été à son tour au cœur du sujet. A partir de cette année, pour faire écho à l'exposition en cours aux Archives Départementales des Landes, c'est au tour de l'Adour d'être déclinée et ce sur les 3 prochaines années.

Le SIMAL, de même que le SMBAM, la FDC40 et les techniciens naturalistes du Département contribueront à faire découvrir l'Adour à 8 classes de collégiens qui selon leur localisation découvriront soit les Salgues soit les Barthes de l'Adour.

Après avoir découvert ces milieux, pour l'année 2021, ils devront inventer un conte au sujet des mystérieuses origines de l'Adour, ils seront ensuite accompagnés par des artistes pour travailler à l'illustration de leurs récits.

A la fin de l'année, le Département éditera un ouvrage reprenant toutes les histoires et illustrations qu'il distribuera à tous les élèves et partenaires ayant travaillé sur le projet.

7. Animation grand-public

Le SIMAL sera présent le vendredi et le samedi 12 et 13 novembre à Pontonx-sur-l'Adour.



L'eau et moi !

ville de Pontonx-sur-l'Adour
12 et 13 novembre 2021

conférence - expositions
ateliers - stands
rencontres - jeux

En novembre

Expositions à la Médiathèque

- **Savez-vous eau ?**
Exposition qui aborde les principaux aspects liés aux problèmes et à l'utilisation de l'eau par les hommes.
- **Bulletin de l'écouler**
L'écouler n'est plus considéré aujourd'hui comme un immense espace à traverser, dans lequel nous pouvons sans retenue puiser des ressources alimentaires et déverser nos déchets.

Les 9 et 12 novembre

Ateliers pour les scolaires

- **L'eau domestique** (durée 2h)
À partir de 6 ans avec Lucq Odysseé.
- **Plouf !** (durée 1h)
De 3 à 5 ans avec Lucq Odysseé.

Comment les bateaux flottent-ils ?
Et une bille, ça coule ?
Une série d'expériences autour de l'eau.

Entrée gratuite
pour toutes les animations proposées

Vendredi 12 novembre

Conférence/débat au cinéma à 20h30

L'eau, enjeu politique, social, économique et environnemental, objet de recherche.
Aujourd'hui et demain, de quelles connaissances avons-nous besoin ? Comment améliorer sa gestion pour répondre aux besoins des utilisateurs ? Maîtriser l'aménagement du territoire pour limiter les risques ? Sauvegarder sa qualité et l'environnement ?

Intervenants :

Paul Carrère, Président de l'Institut Adour, Président du Conseil Départemental en charge de la Solidarité

Fiers Claudine, Hydrologue, Directeur de Recherche Emerita - IAC, Laboratoire Hydrologie (CNRS, INRA, Université de Montpellier)

Michael Dupuy, Technicien du SIMAL (Syndicat du bassin Adour-Landes)

Conférence animée par Etude Baskin, journaliste

Samedi 13 novembre

Aux Arenes, de 10h à 15h

Expositions interactives

- **L'eau pour tous, tous pour l'eau !**
L'eau sur terre : la Terre, planète exceptionnelle ; le cycle de l'eau ; le difficile partage de l'eau.
- **Vive l'eau !**
La surexploitation et la dégradation des fleuves et des nappes souterraines ont dramatiquement réduit les réserves d'eau douce. Il est devenu vital de limiter le gaspillage et la pollution de l'eau.
- **L'Adour, d'eau et d'homme**
À l'aide de modules innovants et interactifs, vous pouvez découvrir le fleuve à travers son histoire et ses enjeux actuels.
- **Des Landes et d'eau**
Cette exposition présente les prémices du développement des stations thermales landaises, afin de répondre par leur nouvelle structure aux exigences d'une clientèle plus large.

Enquête : L'eau et vous ?
avec Nathalie Baudry

Ateliers tout public

- **Ateliers avec Lucq Odysseé**

Inscriptions au 05 56 57 50 00 ou sur mediatheque@pontonx.fr

- **L'eau domestique** (durée 2h)
- **Plouf !** (durée 1h)

(Renseignements voir ateliers scolaires)

- **Trucages vidéos : filmé vert et effets spéciaux**
avec le Service Enfance Jeunesse

Les rencontres aux Arenes, à 15h

Animées par Aline Chateaul
Production par Laurent Civil, Directeur du SIMAL

- **Cycle de l'eau, missions des institutions publiques**

Quels sont les cycles de l'eau ?
Comment est assurée sa gestion intégrée, quantitative, qualitative ?
Qu'en est-il de la gestion des risques et de la préservation de la biodiversité ?

Intervenants : Michael Dupuy du SIMAL (Syndicat du bassin Adour-Landes)
Aurélie Farthou de l'Institut Adour
Alexis Viole de l'Institut Adour (animatrice du programme d'actions de prévention des inondations de l'agglomération de Pontonx)

- **Comment gérer le manque et l'excès d'eau et répondre aux besoins des différents utilisateurs ?**

Chaque utilisateur d'eau a besoin de quantité et qualité spécifiques.
Comment partager la ressource et prévenir les risques ?
Quels sont les cadres réglementaires ?
Quels financements mobilisés ?
Quelles contributions des utilisateurs ?

Intervenants
Dominique Degon, conseillère départementale
Laurent Civil, Directeur du Syndicat
Claire Garagat de l'Institut Adour (animatrice des projets de territoires pour la gestion de l'eau Netex et Douze)

Espace Médiathèque
des histoires, des kamishibais des jeux Music'Eaux

IV. RIVIÈRE

1. Dossier financement intempéries

Par courrier en date du 21 mai 2021, la SIMAL a reçu de la Préfecture des Landes l'arrêté d'attribution d'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité suite aux Intempéries (DSI) du 12 au 16 décembre 2019.

Les points du DSI de 2020 sont :

- De la **restauration des écoulements** par la gestion de la végétation sur les cours d'eau des Arrats, du Baillé, du Mourède et du Moulin de Bordes) sur les Communautés de communes d'Aire-sur-l'Adour, du Pays Grenadois et du Pays Tarusate.
- De la **restauration de berge** sur les cours d'eau des Arribaouts et sur le Lourden sur la Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour

Pour une demande initiale de DSI à un taux de 40%, représentant un montant de 15 160 € de dotation sur un montant de dépenses engagées de 37 900 € HT.

Dans l'arrêté d'attribution de la DSI, reçu avec le courrier, le montant qui a été attribué au SIMAL est de 3 689,63 € sans aucune précision quant à la répartition de la DSI accordée.

Le SIMAL se doit de reprendre le plan de financement initialement établi en 2020, par un réajustement de la demande d'aide auprès du Département des Landes au taux maximum (30%) et augmentant l'autofinancement qui passe de 7 460 € à 13 398,37 €.

Le Syndicat a déposé suite aux événements de fin d'année 2020 et début 2021, 2 dossiers pour bénéficier de la DSI pour des opérations de restauration des écoulements et de restauration de berge au droit de secteurs à enjeux.

Le plan de financement initial prévoit une part de DSI à hauteur 40 % conformément à la grille de calcul présentée dans les formulaires communiqués par la préfecture.

Le montant prévisionnel des interventions pour les 2 dossiers des DSI s'élève à 121 675 €.

Vu le retour du dossier de 2020, le syndicat a pris attache auprès du bureau du développement local et ingénierie, comme stipulé mais n'a toujours pas obtenu de précisions.

Ainsi un courrier a été émis à l'attention de Madame la Préfète des Landes sollicitant des précisions quant aux opérations éligibles, le taux de vétusté retenu et la répartition de la dotation allouée par opération présentée.

En parallèle des échanges avec d'autres établissements ont eu lieu et il s'avère que sur le territoire des Landes plusieurs structures gestionnaires de cours d'eaux, s'interrogent aussi sur les modalités d'instruction des dossiers passés et des dossiers en cours. Ainsi un courrier cosigné du Département des Landes, de l'Institution Adour et de 5 syndicats de rivière est parti demandant des précisions sur les DSI et leurs instructions.

Dans l'attente de recevoir ces éléments de compréhension, il semble opportun de mettre en attente les opérations tant que le plan de financement n'est pas conforté.

Rappel des dossiers déposés :

Dégâts suite aux intempéries fin 2020 début 2021									
Evenement	EPCI concernés	Nature des travaux	Cours d'eau concernés	Chiffrage prévisionnel HT	Financements en HT				
					Etat	AEAG	CD40	Région NA	SIMAL
					40%		20%	20%	20%
Janvier	Cdc d'Aire-sur-l'Adour, Pays Grenadois, Chalosse Tursan, Pays Tarsuate et Terres de Chalosse	Restauration des berges	Arribacouts, canal Aire, affluent Lourden, Lacouture, Fouchon, Moulin de Etordes, Lamoutière	73 975	29 590		14 795	14 795	14 795
Février	Cdc Pays Grenadois		Fuisseau de la Côte, Hirricou-Tort et Larmarque	6 900	2 760		1 380	1 380	1 380
Sous-total				80 875 €	32 350 €		16 175 €	16 175 €	16 175 €
Evenement	EPCI concernés	Nature des travaux	Cours d'eau concernés	Chiffrage prévisionnel HT	Financements en HT				
					Etat	AEAG	CD40	Région NA	SIMAL
					40%	40%			20%
Janvier	CdC du Pays Grenadois & Cdc Chalosse Tursan	Restauration de la végétation	Pesqué	40 800	16 320	16 320			8 160
Sous-total				40 800 €	16 320 €	16 320 €			8 160 €
TOTAL				121 675 €	48 670 €	16 320 €	16 175 €	16 175 €	24 335 €

A la question posée en séance concernant l'engagement ou le report des travaux concernés par la DSI, le comité syndical s'est prononcé pour décaler les opérations de travaux les moins urgentes tout en gardant celles prioritaires.

2. Travaux Adour et affluents

a) Adour

- **Tronçon n°3 – Asa de Cauna/Onard**

Le tronçon n°3 entre la station de l'ASA de Cauna sur l'Adour et Onard a été achevé début septembre par l'entreprise EGAN Aquitaine.

L'ensemble des secteurs identifiés par les agents ont pu être traités.

Les bois issus de la coupe ont pu être regroupés sur les zones de dépôt et de séchage prévus à cet effet en vue d'une valorisation en bois énergie.

Des sociétés ont été contactées pour un export avant la période hivernale.

- **Tronçon n°4 – Onard/Hinx et n°5 Hinx/Dax**

Sur ces tronçons, les secteurs qui restaient à réaliser ont pu être finalisés.

Un secteur de traitement des bois (amont digue Gurgues/Ingous) doit être achevé avant d'être débardé.

La valorisation sera regroupée avec les bois issus du traitement du secteur n°3.

Les bois qui avaient été traités sur l'été 2020 et valorisés au printemps 2021, ont permis au syndicat de dégager une rétribution issue de la valorisation en bois énergie pour un montant de 26 404,40 €.

- **Site test boisement rivulaire – Commune de Saint-Jean-de-Lier**

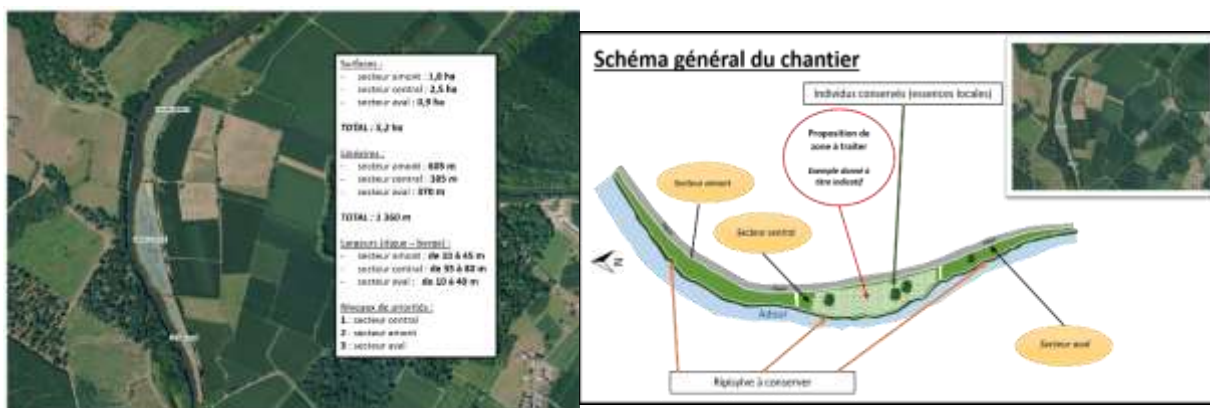
L'Institution Adour a réalisé le traitement d'un boisement rivulaire de negundo en bord d'Adour sur la commune de Saint-Jean-de-Lier.

Rappel comme contexte :

L'Institution Adour a engagé une démarche sur les boisements rivulaires avec pour objectif :

- D'acquérir, d'analyser et de diffuser les connaissances existantes sur ces milieux et leurs enjeux ;
- D'élaborer des outils d'aide à la décision pour une meilleure prise en compte de ces boisements et de leurs enjeux par les politiques publiques et les porteurs de projets ;
- D'expérimenter des pratiques d'exploitation viables et acceptables par tous (donc définies en concertation) à travers des chantiers test.

C'est dans ce dernier point que s'inscrit le chantier test de Saint-Jean-de-Lier, avec la restauration d'un boisement rivulaire qualifié comme « dégradé » par la présence quasi-exclusive sur sa surface d'une espèce d'arbre envahissant : l'érable négundo (*Acer negundo*).



Cartographie du site

L'entreprise Bois Gascogne a été retenue pour ce marché.

La première phase du marché a été réalisée cet été par le traitement des érables négundo.

La deuxième phase du marché qui concerne la plantation d'essences adaptées est prévue sur la période automne/hiver.

Le syndicat conformément à la convention passée avec l'Institution Adour assurera l'entretien du site sur les 3 prochaines années par un débroussaillage sélectif.

b) Programme pluriannuel sur les affluents – 1ère et 2ème tranche

➤ **Restauration de la végétation**

La consultation du marché pour la gestion de la végétation sur les affluents s'est achevée le 15 juillet 2021.

Le marché était alloté en 2 lots comme ci-après :

- Lot n°1 : Gestion sélective de la végétation
- Lot n°2 : Gestion dépôt sauvage

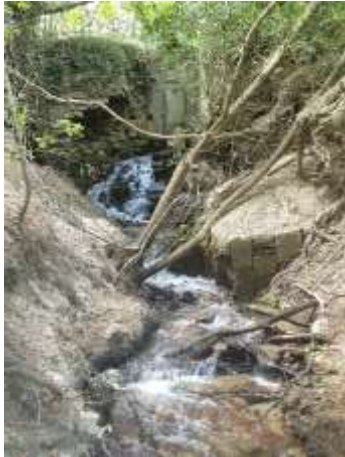
Trois entreprises ont candidaté sur lot n°1 et 1 seule entreprise a candidaté sur le lot n°2. Des vérifications doivent être faites auprès des services compétents en commande publique quant à la recevabilité de certaines des offres.

➤ Renaturation des cours d'eau

Pour les opérations de renaturation des cours d'eau, les travaux ont pu être exécutés dans les délais impartis sur les communes de Pontonx-sur-l'Adour et de Laluque par l'entreprise EGAN Aquitaine.

Ruisseau de la Gaube – Pontonx-sur-l'Adour

La première phase des travaux consistant au démontage de l'ouvrage et à la stabilisation du lit à l'amont et l'aval du tronçon de restauration s'est déroulée du 18 juin au 25 juin 2021.



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux

Afin de présenter les travaux menés par le SIMAL, une prestation a été commandée pour réaliser une vidéo des sites, avant, pendant et après les travaux.

La première version de la vidéo a été présentée lors de la séance du comité syndical.

Ruisseau du Bourg – Laluque

Sur le ruisseau du Bourg à Laluque, il a été réalisé une restauration de berge, de la diversification des écoulements ainsi que du talutage d'une berge pour faciliter la création d'un chenal lors des crues du ruisseau.



Restauration de berge



Epi déflecteur en saule



Terrassement de la berge opposée à la berge restaurée

Sur les 2 sites, les agents assurent un suivi quant à l'évolution des milieux et du cours d'eau.

Bilan financier des travaux :

Nature des travaux	Cours d'eau	Estimation PPG en € HT	Réel	Financements en € HT			
				AEAG	Département des Landes	Région Nouvelle Aquitaine	SIMAL
				30%	30%	20%	20%
Démantèlement d'ouvrage	Gaube	15 000 €	15 000 €	4 500 €	4 500 €	3 000 €	3 000 €
Renaturation du lit : diversification	Ruisseau du Bourg	6 500 €	6 500 €	1 950 €	1 950 €	1 300 €	1 300 €
TOTAL		127 700 €	21 500 €	6 450 €	6 450 €	4 300 €	4 300 €

V. ANIMATION TERRITORIALE

1. Natura 2000 : Participation au portage de l'animation des sites « FR7200724 - L'ADOUR » et « FR7210077 - BARTHES DE L'ADOUR »

Cette année, le syndicat a été sollicité par le Service Nature et Forêt de la DDTM des Landes qui cherchait une structure pour le portage de l'animation des sites Natura 2000 « FR7200724 - l'Adour » et « FR7210077 – Barthes de l'Adour ».

Une consultation est en cours mis en ligne par l'Etat pour trouver des candidats en capacité de proposer des prestations d'animations des sites Natura2000.

Le marché de l'Etat est alloti en 5 lots correspondant aux sites Natura2000 existant sur le territoire des Landes.

- **lot n°1** : animation des sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour (FR7200720, FR7210077)
- **lot n°2** : animation du site du fleuve Adour (FR7200724),
- **lot n°3** : animation des sites des zones humides du Marensin (FR7200715, FR7200716, FR7200717, FR7200718),
- **lot n°4** : animation du site du réseau hydrographique de la Midouze (FR7200722),
- **lot n°5** : animation du site des coteaux du Tursan (FR7200771).

Après échange avec les partenaires qui concouraient déjà à l'animation de ces sites à savoir, le CPIE Seignanx Adour, l'association Landes Nature et la Fédération de Chasse des Landes, il est proposé de s'associer à ce groupement pour répondre au marché de l'Etat pour l'animation des lots 1 et 2.

Après une réunion technique avec les 3 structures composant actuellement le groupement, le syndicat viendrait en appui en tant que sous-traitant pour des heures d'animation territoriales qui consisteraient à la mise en œuvre de la contractualisation, le suivi des actions contractuelles, l'assistance à l'application des études d'incidence, l'amélioration des connaissances et suivis scientifiques...

Le comité syndical décide :

DE VALIDER la participation du syndicat en tant que sous-traitant du groupement constitué par le CPIE du Seignanx, Landes Nature et la Fédération de Chasse des Landes pour l'animation des sites Natura 2000 lot n°1 : animation des sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour (FR7200720, FR7210077) et lot n°2 : animation du site du fleuve Adour (FR7200724).

D'APPROUVER le nombre de journée consacré à ces missions et la tarification de la prestation du syndicat dans le cadre de cette sous-traitance :

Prestation	Montant en €/ jour d'animation	Nbre de jour prévisionnels	TOTAL
Animation Lot n°1 - site des Barthes de l'Adour	440 €	18	19 020€
Animation lot n°2 - site des Barthes de l'Adour	440 €	102	44 880 €

D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet.

2. Programme de replantation de haies avec la Fédération Départementale des Chasseurs

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (FDC40) mène une vaste politique de restauration des corridors écologiques via la replantation de haies. En mars 2021, le syndicat et la FDC 40 ont mené une première opération conjointe de plantation de haies sur la commune de Benquet.

En fin d'été, les agents des deux structures se sont rencontrés pour essayer de construire une stratégie d'intervention sur cette thématique à l'échelle du syndicat. En s'appuyant sur les diagnostics de notre PPG, nous avons mis en évidence sur notre territoire des sites qui pourraient faire l'objet de plantation de haies avec plusieurs objectifs (érosion des sols, frein aux écoulements, restauration de trame verte...) sur les communes de : Pontonx-sur-l'Adour, Bégaar, Souprosse, Saint-Maurice-sur-l'Adour et Grenade-sur-l'Adour.

Les services de la FDC 40 doivent faire un retour au syndicat sur l'éligibilité, en fonction de leurs critères, des différents secteurs identifiés.

Une fois qu'ils nous auront confirmé les sites retenus, le syndicat entrera dans la phase de concertation avec les propriétaires et municipalités concernés par ces projets. L'objectif étant pour la FDC40 de mettre en œuvre plusieurs projets courant l'hiver 2022 pour consommer l'enveloppe de fonds LEADER qui leur est allouée sur ces actions avant la fin du programme.

3. Dispositif MIRAPI

Le syndicat a été informé que le Département des Landes, sur proposition de la Préfecture des Landes, a été retenu pour bénéficier de la mise en œuvre d'un dispositif expérimental porté par l'Etat intitulé « Mieux Reconstruire Après Inondation » (MIRAPI) visant à travailler sur la réduction de la vulnérabilité des biens d'habitation soumis à des inondations fréquentes.

S'agissant de la démarche interne de recensement des biens vulnérables aux inondations engagée par le syndicat au printemps dernier, elle pourrait constituer une première source de données, utilisable dans le cadre de ce dispositif sur le territoire des communes éligibles à ce dispositif.

Ces dernières sont celles ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle « débordement de cours et ruissellement » de moins d'un an (entre sept. 2020 et sept 2021).

VI. QUESTIONS DIVERSES

Prochain comité syndical le :

- **Mardi 14 décembre 2021 à 18h** à la salle du temps libre à St-Pierre-du-Mont